



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Orival, le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Daniel DUCHESNE, Le Maire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Convocation le : 12/01/2023		Secrétaire de séance :	
	Affichage le : 12/01/2023		ROGISTER Daniele	
DÉPARTEMENT SEINE- MARITIME	Nom Prénom		Nom Prénom	
CONSEIL MUNICIPAL Séance du Mercredi 17 janvier 2024	DUCHESNE Daniel	P	DOHERTY Sonia	PVR
	DEVAUX Loïc	P	LACAILLE Véronique	P
	COLANGE Philippe	P	LEROY Fabien	P
	GONCALVES Séraфина	P	PELLETIER Émilie	PVR
	BEAUCHEF Antoine	P	TURQUIER Didier	P
	CATHERINE Laurent	P	ROGISTER Daniele	P
	RACKO Nathalie	P	ALARD Daniel	E
	LAGNEL Jérôme	P	<i>Formant la majorité des membres en exercice</i>	
	Pouvoir (s) : PELLETIER Emilie à DEVAUX Loïc DOHERTY Sonia à RACKO Nathalie			
Légende : P : Présent (e), A : Absent (e), E : Excusé (e), PVR : Pouvoir				

Après ouverture de la séance, Monsieur DUCHESNE Daniel remercie le conseil d'avoir répondu présent à l'avancée de la réunion du Conseil.

1. DECISION MODIFICATIVE N°3 (délibération n°2024-01)

M.DUCHESNE explique que pour la clôture de l'exercice 2023 les crédits sont insuffisants sur certaines lignes comptables.

INTERVENTIONS : Madame GONCALVES Séraфина, 3^{ème} Adjointe au Maire évoque des écarts qui auraient pu être évité si des rapprochements comptables avaient été faits dans l'année. Monsieur TURQUIER Didier, Conseiller Municipal et Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire auraient apprécié des détails sur les articles impactés. Monsieur CATHERINE Laurent, Conseiller Municipal tient à préciser que le Commission des finances aurait dû être rassemblée pour avoir son avis et davantage de détail. Les membres du Conseil sont invités à délibérer :

A l'unanimité favorable		
Pour	Contre	Abstention (s)
13	0	1
<ul style="list-style-type: none"> Approuve la décision modificative en l'état afin de clôturer l'exercice 2023 		

2. Tarifs MJC 2024 (délibération n°2024-02)

Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire, expose les tarifs de la MJC 2024 et précise que le centre de loisirs de la commune est très apprécié. Cela occasionne des refus d'inscription par manque de place et de personnel octroyé par la convention.

Les membres du Conseil sont invités à délibérer :

A l'unanimité favorable		
Pour	Contre	Abstention (s)
14	0	0
<ul style="list-style-type: none"> D'adopter les tarifs MJC 2024 notamment les avenants n°6 et n°7 D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les conventions et avenants concernant la MJC 2024 		

3. Procédure Route de Moulineaux

Monsieur DUCHESNE Daniel Maire explique les différentes rencontres auprès de la Métropole ROUEN NORMANDIE ce qui va déboucher sur une réunion à venir entre cette dernière, la commune, la DDTM et la police de la loi sur l'eau, avec le risque de la pollution de la nappe phréatique. Monsieur BEAUCHEF Antoine, Conseiller Municipal relève qu'il soit dommage qu'il faille interpellier Monsieur le Président de la Métropole pour que les choses bougent. Monsieur LEROY Fabien, Conseiller Municipal fait remarquer que le coût de l'huissier pour constater les remblais a été payé par la commune.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire clôture le point en précisant que la future réunion devrait éclairer la commune sur la marche à suivre.

4. Panneau Affichage

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire explique que la commission TRAVAUX sera consultée sur l'éventuelle installation de panneaux publicitaires dans la commune. Monsieur LAGNEL Jérôme aborde la réglementation des annonceurs quant à l'installation de nouveaux panneaux et l'adhésion à une convention avec la mairie. Ce qui pourrait être à la charge de la mairie serait un abonnement téléphonique. La charge de l'assurance du matériel est évoquée par Monsieur Le Maire, Daniel DUCHESNE, en clôturant ce point puisque la commission TRAVAUX donnera son avis après étude de la convention.

5. Contrat Hottes

Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire, explique à l'Assemblée que les hottes concernées sont celles de l'école et de la salle Val Doré et la difficulté d'avoir les devis. Les trois demandes de devis sont pour un contrat de 3 ans :

NORMADIE HYGIENE SERVICES	SOPRONET	GRUPE IGIENAIR
3 330€HTC	1 410€HT	1 783.89€HT

Monsieur LAGNEL Jérôme, Conseiller Municipal demande s'il s'agit d'une obligation. Monsieur COLANGE Philippe, 2^{ème} Adjoint au Maire précise que le nettoyage des hottes est très réglementé et la preuve d'entretien est très importante en cas d'incendie.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire invite les membres du Conseil à délibérer afin de choisir le Groupe IGIENAIR.

A l'unanimité favorable		
Pour	Contre	Abstention (s)
14	0	0
<ul style="list-style-type: none">D'octroyer l'entretien des hottes de l'école et de la salle Val Doré au Groupe IGIENAIR pour un montant de 1 783.89€HTD'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis et tout document concernant cette affaire.		

6. Scooter : Mise en vente

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire donne la parole à Monsieur COLANGE Philippe, 2^{ème} Adjoint au Maire afin d'expliquer que la commune possède un scooter que l'on assure et la commune n'en a plus l'utilité. La consultation du Conseil est nécessaire de procéder à la mise en vente de ce véhicule sur un site spécialisé. Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire, demande si nous pouvons rajouter la vente de l'étuve (matériel de cantine) également.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire invite les membres du Conseil à délibérer :

A l'unanimité favorable		
Pour	Contre	Abstention (s)
14	0	0
<ul style="list-style-type: none">D'autoriser Monsieur Le Maire à mettre en vente le scooter et l'étuve (matériel de cantine) de la commune sur un site spécialisé		

7. Éboulement Route des Roches

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire demande aux membres du Conseil si le propriétaire de la parcelle AB 289 présent dans la salle peut prendre la parole afin d'expliquer sa situation financière concernant l'émission d'un avis de somme à payer suite Eboulement route des roches - titre propriétaire parcelle AB 289 en 2021 d'un montant de 42 465,50€. Sa situation financière ne permet pas de régler cette somme et le propriétaire demande une annulation de la dette au Conseil.

Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire propose aux membres du Conseil d'étudier cette procédure avec toutes les pièces et avis juridique afin d'en délibérer au prochain Conseil Municipal et de demander une possible suspension des règlements du propriétaire auprès du Trésor Public en attendant la prochaine séance.

8. Questions et informations diverses

- Madame GONCALVES Sérafina, 3^{ème} Adjointe au Maire évoque son besoin de financement de 500€ concernant un concert d'accordéon prévu le week-end du 24 mars à la salle Val Doré, Monsieur Le Maire précise que ce sera prévu au Budget 2024.
- Monsieur DUCHESNE Daniel, Le Maire apporte une précision concernant le défibrillateur côté école qui bipait pour faute de batterie. Les électrodes sont périmées depuis 2020. Le fournisseur proposait un devis à 1400€ mais Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire a retrouvé une batterie neuve mais la commande de nouvelles électrodes était nécessaire.
- Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire voudrait évoquer le sèche-linge utilisé par les services École, Entretien et Technique montre des signes de vétusté. Monsieur DEVAUX Loïc, 1^{er} Adjoint au Maire demande si l'investissement d'une machine professionnelle n'est pas nécessaire. Monsieur DUCHESNE Daniel demande aux membres du Conseil si une demande de devis pour réparation ou une demande de devis pour achat d'un nouveau sèche-linge est plus judicieuse. L'Assemblée exprime son accord pour l'achat d'un nouveau sèche-linge.
- La représentante du personnel de la commune demande des régularisations sur trop perçu sur salaire de certains agents. Monsieur DUCHESNE Daniel, Maire demande des détails sur trop perçu car il n'y a que la représentante qui a émis des demandes de régularisations.
- Des Orivalais demandent des passages piétons éclairés sur la commune pour améliorer la sécurité routière. Les Élus précisent que des travaux récents sont orchestrés par la Métropole au niveau de la boulangerie avec bouton poussoir pour éclairer le passage piéton. Les Élus rappellent que la compétence voirie incombe à la Métropole aussi pour le questionnement d'un Orivalais concernant les plots sur la Route des Roches.

Monsieur Le Maire rappelle la cérémonie des vœux le mardi 23 janvier à 18h30 à la salle Val Doré.

Fait le 19/01/2024

FIN DE SEANCE 20H30

Le Maire,
Daniel DUCHESNE

